



ALSH Routot

Certificat d'inscription

Vacances printemps 2019

Dossier à rendre à :

à la Mairie de Routot
Horaires d'ouverture

Lundi	10 H à 12 H					15 H 30 à 17 H 30				
Mardi						15 H 30 à 17 H 30				
Mercredi	10 H à 12 H									
Jeudi						15 H 30 à 17 H 30				
vendredi	10 H à 12 H					15 H 30 à 17 H 30				

Mail : mairie.routot@wanadoo.fr

Avril 2019

Semaine 1	Age	Lundi 8				Mardi 9				Mercredi 10				Jeudi 11				Vendredi 12			
		PM	M	R	A	PS	PM	M	R	A	PS	PM	M	R	A	PS	PM	M	R	A	PS
Semaine 2	Age	Lundi 15				Mardi 16				Mercredi 17				Jeudi 18				Vendredi 19			
		PM	M	R	A	PS	PM	M	R	A	PS	PM	M	R	A	PS	PM	M	R	A	PS

(**PM** : Péricentre Matin **M** : Matin **R** : Repas **A** : Après midi **PS** : Péricentre Soir)

RAPPEL

Les inscriptions seront prises en compte dans la limite des places disponibles

Annulation possible jusqu'au J – 8. Au-delà, les prestations seront facturées

Toutes modifications doivent être effectuées par mail

en validant l'inscription, les familles s'engagent à respecter le règlement intérieur des accueils de loisirs extra-scolaires

Nom / Prénom du responsable légal

Date et signature